

DEMANDE DE CARTE DE SORTIE

(pour les élèves externes ou demi-pensionnaires)

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

La carte de sortie permet aux élèves de rentrer ou de sortir de l'établissement en cas d'absence d'un professeur en début ou fin de journée ou en cas de permanence en début ou fin de journée.

L'autorisation de libération d'un élève est délivrée uniquement par la Direction de l'établissement, via une information transmise dans le carnet de correspondance par le service de la vie scolaire. Les libérations le jour même seront interdites !

Merci de nous compléter la partie du document ci-dessous :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Responsable de l'élève Classe de

Souhaite que mon enfant puisse bénéficier d'une carte de sortie (dans ce cas joindre une photo d'identité)

Ne le souhaite pas.

Date, signature :